

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
SAMEDI 20 DECEMBRE 2008

Le 20 décembre 2008, à 15 heures, les présidents des sociétés de tir de la Ligue Régionale de Tir de Franche-Comté, à jour de leur cotisation, se sont réunis au Centre International de Séjour à BESANCON, sur convocation écrite du secrétaire général, Monsieur Georges MOURAND, en date du 18 novembre 2008.

Cette assemblée générale est présidée par Monsieur Jean VIEILLE-PETIT, président de la ligue de Franche-Comté assisté du secrétaire général, Monsieur Georges MOURAND et du trésorier général, Monsieur Roland KELLER.

Après avoir salué les membres présents, le président, Monsieur VIEILLE-PETIT, donne la parole à Monsieur MOURAND, secrétaire général, afin qu'il procède à l'appel des sociétés. Sur les 52 clubs que compte la ligue, 27 sont présents ou représentés. Le quorum est atteint, et l'assemblée générale peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- élection des représentants de la ligue à l'assemblée générale fédérale (deux titulaires et deux suppléants),
- compte rendu des Assises Nationales du Tir qui se sont déroulées les 6 et 7 décembre 2008
- informations diverses

I. ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA LIGUE A L'ASSEMBLEE GENERALE FEDERALE

Monsieur MOURAND rappelle brièvement les termes de l'article 10 des statuts de la ligue ainsi que les modalités du scrutin. Il indique que les 27 clubs présents ou représentés participent à cette élection pour un total de 74 voix, et que par conséquent, la majorité absolue est de 38 voix. Cinq licenciés ont fait acte de candidature dans le délai imparti. Il s'agit de Messieurs Denis DEMARCY, Yves GOUVIER, Roland KELLER, Georges MOURAND et Jean VIEILLE-PETIT.

RESULTATS DES ELECTIONS

ELECTION DES REPRESENTANTS TITULAIRES

Conformément à l'article 9 des statuts fédéraux, cette élection se déroule au scrutin uninominal à deux tours.

PREMIER TOUR

Bulletins nuls : 3
Jean VIEILLE-PETIT 47 voix Elu
Roland KELLER 33 voix
Yves GOUVIER 29 voix
Georges MOURAND 23 voix
Denis DEMARCY 10 voix

A l'issue de ce premier tour, Monsieur GOUVIER annonce son désistement.

DEUXIEME TOUR

Roland KELLER 50 voix Elu
Georges MOURAND 13 voix
Denis DEMARCY 11 voix

ELECTION DES REPRESENTANTS SUPPLEANTS

Ces délégués suppléants sont désignés dans les mêmes conditions que les titulaires.

Sont élus :
Georges MOURAND 62 voix
Denis DEMARCY 30 voix

II. SYNTHÈSE DES ASSISES NATIONALES DU TIR

Après la proclamation des résultats, le président, Monsieur VIEILLE-PETIT, remercie les votants ainsi que les assesseurs et propose de restituer à l'assemblée, la synthèse des Assises Nationales qui se sont déroulées à POITIERS les 6 et 7 décembre 2008. Après avoir indiqué que ces assises ont constitué un événement exceptionnel dans l'histoire du tir et que le monde du tir a pu s'exprimer pleinement par internet et /ou sur place, il aborde les trois thèmes développés :

RECRUTER

Des pratiques nouvelles ludiques doivent être développées. Le « tir à billes » constitue un outil d'appel utilisable dans des lieux où le tir traditionnel, même avec nos armes à air, est difficile à mettre en œuvre. Il en va de même pour les carabines laser. Pour recruter, il faut **sortir de nos stands**, aller sur les salons, dans l'entreprise, le monde scolaire, etc. **L'accueil des nouveaux adhérents** nécessitera des formations spécialisées. L'approche du tir pourra s'envisager par la création d'une « **carte découverte** ». **Une politique de communication** s'avère indispensable tant en interne qu'en externe.

FIDELISER

Les pratiques ludiques, **l'encadrement de qualité, l'organisation de grands événements sportifs, l'information dématérialisée** seront autant d'actions visant à fidéliser les licenciés.

GERER

Il faut **simplifier** (au niveau des licences par exemple), **moderniser, se rapprocher** (une confédération pourrait servir de lien entre toutes les activités), **mutualiser, professionnaliser, et décentraliser** en confiant certaines missions aux ligues, etc.

III. INFORMATIONS DIVERSES

III-1 Projet d'une « Fête du Tir »

Monsieur VIEILLE-PETIT fait part d'un constat au sujet des remises de prix à l'issue des compétitions. Il trouve que ces instants ont perdu de leur symbolique : le nombre de participants diminue d'années en années, les récompenses semblent « emportées hâtivement », etc. Il exprime alors son souhait d'organiser une fête du tir, en fin de saison sportive, avec les jeunes et les adultes figurant aux trois premières places du classement individuel (les épreuves départementales et régionales des championnats de France des clubs ne seraient pas concernées). Il indique que la commission « Médailles Récompenses » est chargée de faire des propositions dans ce sens.

Parmi les membres présents dans la salle, quelques uns formulent certaines réserves en direction des jeunes qui ne se verraient plus récompenser au moment de leur performance mais plus tard dans la saison.

Monsieur VIEILLE-PETIT propose alors une expérimentation sur une année sportive.

Monsieur GOUVIER rappelle que le fonctionnement actuel associe traditionnellement les élus. Il ajoute que dans la formule proposée il faudra bien veiller à les inviter à venir voir le déroulement de la compétition ou au moment de la lecture du palmarès et du « pot de l'amitié ».

III-2 Projet d'une animation

Suite à un récent contact avec les responsables du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) de BESANCON, Monsieur VIEILLE-PETIT indique qu'il a donné son accord pour une journée d'animation sur BESANCON destinée à présenter le tir sportif. Cette animation se déroulera le mercredi 4 février 2009 dans la galerie marchande du supermarché GEANT à CHATEAUFARINE. Elle sera organisée par la Société de Tir de BESANCON et les démonstrations s'effectueront avec des carabines laser (de Biathlon), des pistolets à billes (éventuellement) et à l'aide également du SCATT. Le président note que la réponse à cette sollicitation a mis en évidence un manque de supports d'information et de communication qu'il faudra s'attacher à résoudre.

III-3 Des modifications du Règlement d'arbitrage ISSF

Certains points du règlement d'arbitrage sont en cours de traduction suite à une modification par l'ISSF. La date d'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2009. Parmi les nouveautés on peut d'ores et déjà annoncer :

- le poids de détente du pistolet 10 M à répétition : 500 grammes minimum,
- le poids de détente du pistolet 25 M Percussion centrale : 1 000 grammes minimum (au lieu de 1 360 grammes) avec la recommandation de ne pas imposer systématiquement la modification,
- pas de contact entre la main gauche et la main droite dans la discipline carabine debout,
- il faut être tolérant avec les S2 et D2 / S3 et D3, ils ne seront jamais sur une liste de haut niveau, il ne faut rien changer dans leur position
- il faut informer les autres catégories et leur demander de changer leur position
- de plus pour les jeunes tireurs, il faut informer leur entraîneur

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 17h15

De tout ce qui précède, il a été dressé par la secrétaire générale adjointe, Madame Micheline VETTORETTI en qualité de secrétaire de séance, le présent procès verbal qui a été signé par le président et le secrétaire.

Le 29 décembre 2008

Le Président,
Jean VIEILLE-PETIT

Le Secrétaire général,
Georges MOURAND

La Secrétaire générale adjointe
Micheline VETTORETTI